



## Mesures disciplinaires et procédures de dénonciation dans notre Politique de Prévention du Travail des Enfants et du Travail Forcé de HUMERY SA

### Introduction

HUMERY SA s'engage fermement à respecter et à promouvoir les droits de l'homme dans toutes ses opérations et activités. Nous reconnaissons l'importance de prévenir le travail des enfants et le travail forcé, et nous nous engageons à mettre en place des mesures strictes pour garantir que ces pratiques n'ont pas lieu au sein de notre organisation ou de notre chaîne d'approvisionnement.

### Engagements Principaux

1. **Zéro tolérance** : HUMERY SA a une politique de tolérance zéro envers le travail des enfants et le travail forcé sous toutes ses formes.
2. **Conformité réglementaire** : Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations locales et internationales relatives au travail des enfants et au travail forcé.
3. **Engagement avec les autorités locales** : Nous collaborons activement avec les autorités locales et les organisations pertinentes pour prévenir et éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans les régions où nous opérons.

### Mesures Disciplinaires

Tout employé ou partenaire commercial de HUMERY SA qui enfreint cette politique sera soumis à des mesures disciplinaires appropriées, qui peuvent inclure :

- Formation corrective.
- Suspension ou résiliation du contrat de travail ou du partenariat commercial.
- Signalement aux autorités compétentes.

### Procédures de Dénonciation

1. **Mécanisme de signalement** : Les employés et les parties prenantes externes peuvent signaler toute préoccupation ou violation présumée de cette politique via [méthode de signalement, par exemple : une ligne d'alerte confidentielle].
2. **Protection des dénonciateurs** : HUMERY SA garantit que tous les signalements seront traités de manière confidentielle et que les dénonciateurs seront protégés contre toute forme de représailles.

3. **Enquête** : Tous les signalements seront examinés de manière approfondie et, si nécessaire, des mesures correctives seront prises.

#### **Collaboration avec les Autorités Locales**

HUMERY SA s'engage à travailler en étroite collaboration avec les autorités locales pour :

- Partager des informations et des ressources.
- Participer à des initiatives conjointes de prévention et de sensibilisation.
- Soutenir les efforts de réhabilitation et d'éducation pour les enfants retirés du travail.

Nous invitons tous nos employés, fournisseurs, partenaires et clients à nous rejoindre dans notre engagement à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Cette politique est communiquée à toutes nos parties prenantes via notre site web, nos formations internes, nos contrats et d'autres canaux appropriés

La Direction

